

Témoign d'un événement ? Alerte-nous ! Par mail à [ldlprfilrouge@leprogres.fr](mailto:ldlprfilrouge@leprogres.fr) ou par téléphone au 08 000 768 43 (08 000 ROUGE)

# Le papy lyonnais qui avait perdu sa collection d'armes a porté plainte

**Lyon.** Toute sa collection d'armes anciennes avait été détruite en septembre 2011 sur décision judiciaire. Un stock qui serait aujourd'hui autorisé grâce à une nouvelle loi.

En son temps, l'affaire avait choqué les amateurs d'armes anciennes. Que la justice donne l'ordre de détruire 250 pièces appartenant à un collectionneur lyonnais, au prétexte que ce stock était illégal, ils ne

**« On a pris un char d'assaut pour détruire une fourmi »**

**L'Union française des amateurs d'armes**

l'ont pas digéré. Et aujourd'hui, ils passent à l'offensive.

Un an et demi après la saisie de la rue Duhamel (Lyon 2<sup>e</sup>), les avocats mandatés par René Ferras (et l'UFA- Union française des amateurs d'armes) viennent de porter plainte contre X pour vol, extorsion (de signature) et dégradation.

Depuis ce 8 septembre 2011, où toute sa collection d'armes et objets de guerre avait été extraite de son appartement, l'octogénaire se terre sous les toits. Affaibli,

malade et orphelin inconsolable d'un trésor patiemment constitué. S'il a tiré un trait sur cette histoire, l'UFA a épluché le dossier.

A l'époque, en découvrant cet « arsenal », les forces de l'ordre avaient bouclé le quartier. Très vite, le préfet à la sécurité avait déclaré que l'ensemble ne présentait pas de danger.

Le vieil homme avait entassé chez lui des pièces très rares comme un fusil d'infanterie de 1728 mais aussi des grenades et mines dévitalisées.

**Aucune poursuite n'a été engagée contre le collectionneur**

Plus de 90 % du stock saisi avaient été broyés sur ordre du procureur de la République qui avait épargné vingt et un fusils confiés au musée d'Histoire militaire. Aucune poursuite judiciaire n'avait été engagée contre le vieil homme.

« On a pris un char d'assaut pour détruire une fourmi », s'indigne

l'UFA qui souligne que la collection de René Ferras serait aujourd'hui complètement légale, la loi ayant changé (lire ci-dessous).

L'avocat rémois chargé du dossier, M<sup>e</sup> Eric Godet-Régnier s'étonne qu'on ait détruit des biens privés alors qu'aucune infraction pénale n'a été retenue : « On lui a fait signer un engagement selon lequel il renonçait à récupérer sa collection car il aurait dû financer la démilitarisation et le transport des armes et on l'a blanchi après. C'est proprement scandaleux ! ».

L'avocat ne se fait guère d'illusions sur le devenir de cette plainte. « Sans réponse du parquet, on portera l'affaire devant le doyen des juges d'instruction ».

Histoire pour l'UFA de faire savoir que ce n'est pas la première fois que l'on détruit « pour des raisons de procédure et d'ignorance, des objets du patrimoine national ».

**Annie Demontfaucon**



■ L'octogénaire lyonnais, René Ferras, est inconsolable depuis le jour de la saisie de sa collection d'armes. Photo d'archives Joël Philippon

## La loi qui change tout

Promulguée le 6 mars 2012, la loi relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne et simplifié est une véritable révolution pour les collectionneurs. Elle instaure un nouveau classement fondé sur la dangerosité des matériels. Les pièces datant d'avant 1900 -le début de l'ère moderne pour les armes à feu-

(et non plus 1870) sont considérées comme des armes de collection. Les armes anciennes sont désormais soumises soit à une déclaration (catégorie C) soit à un enregistrement (D) avec acquisition et détention libres. Les collectionneurs comme René Ferras n'ont plus besoin de faire neutraliser leurs biens.